

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N°22SGADP0251

DECISION

<u>OBJET</u>: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Octroi d'une subvention par la Communauté Urbaine.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20SGADL0058 en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées.

Vu l'arrêté du Président n°20SGAAR0026 en date du 20 juillet, devenu exécutoire à compter du 20 juillet 2020, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6ème Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire n°21SGADL0010 en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire n° 21SGADL0101 en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Habiter Mieux :

- Mme. MOROY Mélanie, propriétaire occupant très modeste.
- M. GIVRY François, propriétaire occupant modeste.
- M. STROTTNER Christophe, propriétaire occupant très modeste.
- M. FERRIERE Patrice, propriétaire occupant très modeste.
- M. LAPORTE Adrien, propriétaire occupant très modeste.
- SAS HOME INVEST 71, propriétaire bailleur.
- M. BELHADJ TAHAR Kamel, propriétaire bailleur.

Au titre du programme autonomie :

- M. CAPUANO Angelo, propriétaire occupant très modeste.
- Mme. DIETSCHY Patricia, propriétaire occupant modeste.
- Mme. BARDAY Brigitte, propriétaire occupant modeste.

- Mme. BRETON Liliane, propriétaire occupant très modeste.
- Mme. MARTIN Jeannine, propriétaire occupant très modeste.
- Mme. FERNANDES Ana, propriétaire occupant modeste.
- M. ZAIR Mohamed, propriétaire occupant très modeste.

Au titre de l'ancienne OPAH 2013-2018 :

• M. PEGAUD Serge, propriétaire bailleur.

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 3 780 € à M. ZAOUALI HAMED.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à Mme. MOROY Mélanie.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000 € à M. GIVRY François.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. STROTTNER Christophe.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. FERRIERE Patrice.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. LAPORTE Adrien.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à la SAS HOME INVEST 71.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. BELHADJ TAHAR Kamel.
- D'accorder une aide d'un montant de 381,86 € à Mme. FERNANDES Ana.
- D'accorder une aide d'un montant de 342 € à Mme. MARTIN Jeannine.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 745,68 € à Mme. BRETON Liliane.
- D'accorder une aide d'un montant de 1 080,84 € à Mme. BARDAY Brigitte.
- D'accorder une aide d'un montant de 728,02 € à Mme. DIETSCHY Patricia.
- D'accorder une aide d'un montant de 973,71 € à M. CAPUANO Angelo.
- D'accorder une aide d'un montant de 730,25 € à M. ZAIR Mohamed.
- D'accorder une aide d'un montant de 16 381,45 € à M. PEGAUD Serge.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 27 juillet 2022 et publié, affiché ou notifié le 27 juillet 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, La vice-présidente,

Monserrat REYES

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, La vice-présidente,

Monserrat REYES